

1ère RC de l'année Du 7 au 8 janvier 2017

Nombre de personnes : 13 (organisateur compris)

Une randonnée hivernale en région parisienne



RENSEIGNEMENTS

Niveau technique : Terrain non montagneux mais avec quelques dénivelés, sur sentiers et passages possibles hors sentiers

Niveau physique : Niveau moyen +. Pour rando-campeurs expérimentés et bien équipés. L'autonomie en nourriture est conseillée malgré quelques possibilités de ravitaillement. Conditions climatiques difficiles possibles (froid, pluie, neige ?). La recherche d'une aire de bivouac adéquate peut prolonger la journée. A cette époque de l'année, l'établissement du camp peut se faire à la nuit tombée. Vous n'oublierez pas votre frontale **avec des piles neuves**.

PARCOURS

Samedi : Départ de la gare de Dourdan, forêt de St Arnoult, Bois de Monçais, les Mines, Bois feuillu, St Cyr sous Dourdan, le Val St Germain, Grands bois du Marais. 23 kms. Nous pourrons ravitailler au Val St Germain (Épicerie sommaire, fruits, eau) environ 1h avant l'établissement du camp.

Dimanche : St Chéron, Bois de la butte de Moret, Souzy-la-Briche, Saint-Sulpice-de-Favière, Bois de Bavière, St Yon, Breuillet, St Chéron : 23 kms. Nous passerons à une supérette à St Chéron en début de matinée pour un éventuel ravitaillement

TRANSPORT

Aller : RER ligne C : Invalides – Dourdan. Train « DEBO » départ 7h36 depuis les invalides, arrivée à Dourdan à 8h50 (il y a aussi un TER « région centre » qui part de la gare d'Austerlitz à 8h10, sans arrêt jusqu'à Dourdan à 8h55 – existence à vérifier) – **RV devant la gare de Dourdan à 9H**

Retour : RER ligne C : St Cheron – Invalides. Nous essaierons de prendre le train « LARA » de 17h47 pour une arrivée aux Invalides à 18h53 (Il y a ensuite un 18h17 et un 18h48 qui arrivent respectivement aux invalides à 19h23 et 19h54).

Pour celles & ceux qui voudraient ne pas randonner le dimanche, nous passerons à St Chéron en début de matinée. Il sera donc possible de prendre le « LARA » de 9h47 qui arrive aux Invalides à 10h54.

Inscription gratuite et obligatoire : demande en ligne, par courrier ou auprès du secrétariat du CAF Ile de France dès la parution de la fiche technique et validation des inscriptions à partir du mercredi 12 octobre 2016 (selon la règle des priorités si places insuffisantes le jour de validation).

Le programme qui sera proposé n'est pas contractuel. L'organisateur se réserve le droit de le modifier à tout moment, notamment en fonction des conditions de terrain posant danger, d'obstacles imprévus, de cohésion du groupe, de météo taquine, et pour d'autres raisons de sécurité. Les participants devront avoir le niveau demandé.